

Belgium-Brussels: Technical testing, analysis and consultancy services

OJ S 241/2022 14/12/2022

Contract notice**Services****Legal Basis:**

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Direction Infrastructure de Transport

National registration number: 0308.357.852_16607

Postal address: rue du Progrès 56

Town: Bruxelles

NUTS code: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad

Postal code: 1210

Country: Belgium

Contact person: Direction Infrastructure de Transport

E-mail: adjudications.beliris@mobilite.fgov.be

Telephone: +32 22774688

Internet address(es):Main address: www.beliris.beAddress of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=464021>**I.3. Communication**The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=464021>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=Beliris-7.1.8.16-F02>**I.4. Type of the contracting authority**

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.5. Main activity

General public services

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

7.1.8.16. Accord-cadre Analyse de sol 2023 - Marché de services - Procédure ouverte

Reference number: Beliris-7.1.8.16-F02_0

II.1.2. Main CPV code

71600000 Technical testing, analysis and consultancy services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Le présent accord-cadre porte sur la réalisation à la commande, d'établissements de reconnaissances de l'état du sol, de projets de gestion du risque, de projets d'assainissement, de demande de traitement à durée limitée, d'évaluations finales, de prises et d'analyses d'échantillons de terrain, de la nappe phréatique et d'asphalte, en fonction des travaux d'infrastructure à exécuter sur de différents sites dans la Région de Bruxelles Capitale.

Pour plus d'information veuillez télécharger le cahier spécial des charges gratuitement disponible en ligne sur le site internet <https://enot.publicprocurement.be>, en annexe à cette publication.

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE1 Région de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest

II.2.4. Description of the procurement

La mission comprend (pour la description détaillée, voir chapitre 4 des clauses administratives et techniques) :

- Localisation des installations concessionnaires aux emplacements des forages à exécuter;
- Forages pour la prise d'échantillons (profondeurs variables selon les besoins) ;
- Echantillonnage et analyse de laboratoire des échantillons de terrain, de nappe phréatique et d'asphalte;
- Etablissement d'un rapport sur les analyses exécutées ;
- L'établissement de reconnaissances de l'état du sol ;
- L'établissement d'études détaillées ;
- L'établissement d'études de risque ;
- L'établissement de projets de gestion du risque ;
- L'établissement d'une déclaration préalable au traitement de durée limitée;
- L'établissement de modifications et/ou compléments au projet de gestion du risque et/ou des travaux d'assainissement :
- Le suivi des travaux d'assainissement et/ou de gestion du risque
- L'établissement d'évaluations finales ;
- L'établissement de rapport de qualité des terres ;
- Rémunération de l'exécution de divers travaux en régie ou à remboursement.

Pendant toute la durée de la mission :

- les traductions de certains documents et plans dans l'autre langue FR/NL que celle de l'offre.
- Participer aux réunions à la demande du M.O.

Le cahier spécial des charges complet est gratuitement disponible en ligne sur le site internet <https://enot.publicprocurement.be>, en annexe à cette publication.

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Price

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 48

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Motifs d'exclusion et droit d'accès

NB : Pour les offres introduites par des groupements d'opérateurs économiques, les dispositions de la présente partie « droit d'accès » s'appliquent individuellement à tous les associés ainsi qu'aux tiers à la capacité desquels il est fait appel dans le cadre de la sélection qualitative.

Les motifs d'exclusion repris aux sections A, B et C du DUME, mutatis mutandis, aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'AR du 18 avril 2017. Ces motifs d'exclusion sont repris ci-dessous.

Mesures correctrices

Le soumissionnaire qui se trouve dans l'une des situations visées à l'article 69 de la loi peut fournir des preuves afin d'attester que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion pertinent. Si le pouvoir adjudicateur juge ces preuves suffisantes, le soumissionnaire concerné n'est pas exclu de la procédure de passation (art. 70§1 de la loi du 17 juin 2016). Si le pouvoir adjudicateur entend invoquer un motif d'exclusion prévu à l'article 69 de la loi, il donne au soumissionnaire la possibilité de présenter des mesures correctrices au cours de la procédure d'attribution (article 70§3 de la loi du 17 juin 2016).

Pour les motifs d'exclusion visés à l'article 67 de la loi, le soumissionnaire doit, au début de la procédure, prouver de sa propre initiative qu'il a pris les mesures correctives requises (article 70§2 de la loi du 17 juin 2016).

Il est à noter que ces mesures correctrices ne sont pas applicables :

- Si le candidat a été exclu par une décision judiciaire ayant force de chose jugée de la participation à des procédures de passation (pendant la période d'exclusion fixée par ladite décision) ;
- En cas de non-respect par le candidat ou des obligations relatives au paiement de ses impôts ou de ses cotisations sociales.

Motifs liés à des condamnations pénales (DUME, III, A)

A REMPLIR DANS LE FORMULAIRE D'OFFRE : une liste qui reprend Toute personne physique ou morale siégeant au sein des organes d'administration, de gestion ou de surveillance du soumissionnaire et des entités à la capacité desquelles il a été fait appel pour la sélection qualitative.

DOCUMENTS le cas échéant demandés par l'adjudicateur dans le cadre du contrôle du DUME
Pour les entreprises belges :

- un extrait du casier judiciaire de toute personne physique ou morale siégeant au sein des organes d'administration, de gestion ou de surveillance du soumissionnaire et des entités à la capacité desquelles il a été fait appel dont il résulte que ces personnes n'ont pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour un motif d'exclusion obligatoire tel que prévu par l'article 67 de la loi du 17.06.2016

Pour les entreprises étrangères

- un extrait du casier judiciaire (ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance) des personnes morales (soumissionnaire + groupement d'opérateurs économiques + entités à la capacité desquelles il a été fait appel)

- un extrait du casier judiciaire (ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance) de toute personne physique ou morale siégeant au sein des organes d'administration, de gestion ou de surveillance du soumissionnaire ou des entités à la capacité desquelles il a été fait appel dont il résulte que ces personnes n'ont pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour un motif d'exclusion obligatoire tel que prévu par l'article 67 de la loi du 17.06.2016

Le soumissionnaire retenu sera tenu de fournir les extraits de casier judiciaire susvisés.

Motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale (DUME, III, B)

Le soumissionnaire doit être en règle :

- Quant à ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, jusque et y compris le dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de dépôt des offres ;
- Par rapport à ses obligations fiscales professionnelles portant sur la dernière période fiscale écoulée avant la date limite de dépôt des offres.

DOCUMENTS à joindre à l'offre (Pour les entreprises étrangères uniquement)

Pour les soumissionnaires ou membre(s) de l'équipe issus d'un autre Etat membre de l'Union européenne sont jointes les attestations des autorités compétentes prouvant que le soumissionnaire est en règle quant aux obligations indiquées ci-dessus.

DOCUMENTS le cas échéant de nouveau demandés dans le cadre du contrôle du DUME

Pour les entreprises étrangères

Pour les candidats/soumissionnaires ou membre(s) de l'équipe issus d'un autre Etat membre de l'Union européenne sont jointes les attestations des autorités compétentes prouvant que ceux-ci sont en règle quant aux obligations indiquées ci-dessus.

DUME, III, C : motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle

Par l'introduction de son DUME, le candidat et chaque entité sur la capacité duquel il a fait appel, déclare ne pas se trouver dans un des motifs d'exclusions facultatifs mentionnés à l'article 69 loi 17.06.2016.

III.1.3. Technical and professional ability

Selection criteria as stated in the procurement documents

III.2. Conditions related to the contract

III.2.3.

Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

Framework agreement with a single operator

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 31/01/2023 Local time: 11:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French, Dutch

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 10 (from the date stated for receipt of tender)

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 31/01/2023 Local time: 11:00

Place:

Il n'y a pas de séance publique pour l'ouverture des offres.

Après l'ouverture des offres, le PV sera gratuitement disponible en ligne sur le site internet

<https://eten.publicprocurement.be>.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about electronic workflows

Electronic invoicing will be accepted

VI.3. Additional information

1. Le cahier spécial des charges complet doit être téléchargé en ligne sur le site internet

<https://enot.publicprocurement.be>. Le téléchargement est gratuit.

2. L'inventaire doit être téléchargé en ligne sur le site internet <https://enot.publicprocurement.be>. Le téléchargement est gratuit.

3. Les offres doivent être introduites via l'application électronique e-tendering. Pour plus d'information, voir le point 2.3.2. à la page 24 des clauses administratives et techniques.

4. Le cahier spécial des charges prévoit une disposition particulière en matière de conflits d'intérêts et ententes (cf. art. 51 AR passation). Pour plus d'information, voir le point 4.3. à la page 14 des clauses administratives et techniques.
5. Le soumissionnaire joint à son offre le document unique de marché européen (DUME) dûment complété (cf. art 73 de la loi et 38 et s. AR Passation). Pour plus d'information, voir le point 2.4.1. aux pages 25 et suivante des clauses administratives et techniques.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat
Postal address: Rue de la Science 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium
E-mail: info@conseildetat.be
Internet address: <http://www.raadvst-consetat.be>

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:
Introduction d'un recours en annulation, éventuellement précédé ou accompagné d'un recours en suspension introduit suivant la procédure d'extrême urgence, auprès de la section d'Administration du Conseil d'Etat, Rue de la Science 33 à 1040 Bruxelles, par lettre recommandée à envoyer dans un délai de 60 jours prenant cours le jour de la notification de la décision.

VI.5. Date of dispatch of this notice

09/12/2022